



Concernant résiliation d'une promesse de vente

Par **titoune**, le **17/08/2009** à **10:51**

Bonjour,
mon mari et moi avons versé une caution pour immobilisé un terrain, nous avons réalisé un contrat de construction. Cependant, suite aux exigences incessantes des batiments de france nous n'avons plus une maison qui nous convient. Nous voulons arreter le projet sur ce terrain comment faire? Quels sont nos droits? Notre constructeur avait dit par tel qui comprenait et n'envoyait pas le contrat tout de suite, et il nous l'a envoyé. Quels sont nos possibilités pour le bloquer?